

Thème : Les procédures d'urgence en matière civile

Date : Vendredi 4 avril 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Orléans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Connaître et maîtriser les moyens procéduraux permettant d'accélérer le cours de l'instance,*
- *Eviter les pièges découlant de leur formalisme.*

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

- **Nature des procédures d'urgence,**
- **Conditions des procédures d'urgence,**
- **Modalités des procédures d'urgence,**
- **Issue des procédures d'urgence,**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support détaillé avec références de publication

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Estelle GARNIER, avocat au Barreau d'Orléans, ancien avoué près la cour d'appel

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.